

création d'un Conseil des Jeunes :**les jeunes Lausannois auront leur « parlement » en 2010**

Les jeunes de 13 à 25 ans pourront mettre à profit leur énergie et leur enthousiasme pour s'engager dans la vie participative et défendre les projets qui les concernent. La Municipalité propose aujourd'hui de créer un Conseil des Jeunes. Cette nouvelle chambre remplacera le Groupe Contact Jeunesse créé dans les années 80. Elle permettra aux jeunes de s'exprimer auprès des autorités qui, à leur tour, pourront mieux prendre en compte leurs aspirations.

Par sa direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, la Municipalité propose de créer un Conseil des Jeunes pour encourager ces derniers à réaliser des projets qui visent à une amélioration de la qualité de vie, les inciter à prendre part à la vie publique et permettre leur épanouissement en tant que citoyens actifs et responsables. La mise en place de cette nouvelle structure s'inscrit dans une problématique plus large de l'encouragement et de l'éducation à la citoyenneté. Le Conseil des Jeunes remplacera le Groupe Contact Jeunesse, un organe consultatif créé en 1985, avec l'ambition de développer chez les adolescents et jeunes adultes un sentiment d'appartenance et une volonté de s'impliquer dans la vie démocratique de la Cité.

S'inscrivant dans le cadre de la politique fédérale et cantonale de mise en valeur de la jeunesse et se basant sur l'expérience acquise dans le cadre du Groupe Contact Jeunesse comme dans les Conseils des enfants, le Conseil des Jeunes sera ouvert aux 13 - 25 ans. Avec 60 sièges, le nouveau « parlement » sera composé de représentants du monde la formation (établissements scolaires, gymnases, écoles professionnelles, hautes écoles) mais aussi de la Cité en général (groupes politiques du Conseil communal, centres socioculturels, etc.). La direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation lui assurera un appui pédagogique et opérationnel, en veillant à ce que tous les projets municipaux concernant la jeunesse et le futur de la collectivité en général, soient transmis à cette chambre.

La création du Conseil des Jeunes de la Ville de Lausanne répond à une motion d'Antoine Verdon et à un postulat de Graziella Schaller. Pour faire vivre ce dispositif, la Municipalité propose de lui allouer chaque année, dès 2010, un budget de 100'000 francs (frais de fonctionnement, célébration du passage à la majorité civique, financement de projets collectifs des jeunes). L'exécutif lausannois se réjouit qu'une implication plus forte des jeunes dans la vie politique lausannoise leur fasse découvrir l'importance de la participation, du règlement pacifique des différends et de l'action dans l'intérêt collectif.

La direction de l'enfance, de la jeunesse
et de l'éducation

Le rapport-préavis n° 2009-29 se trouve sur internet à l'adresse www.lausanne.ch/preavis

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, tél. 021 315 62 00
- Estelle Papaux, cheffe du service de la jeunesse et des loisirs, tél. 021 315 68 14

Lausanne, le 3 juin 2009